



**CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 35, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT
(UE) 2018/848 RELATIF À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ET À L'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS BIOLOGIQUES**

Partie I

1. Numéro du document : C-2022-AB0056.V1	2. <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur
3. Nom et adresse de l'opérateur : GLORIEUX ALEXANDRE 33 RUE D'ALBERT 62760 SARTON	4. Organisme de contrôle : OCACIA 118 RUE DE LA CROIX NIVERT 75015 PARIS FR-BIO-20
5. Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation	
6. Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production : • Production biologique avec une production non biologique	
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.	
7. Date, lieu 03/06/2022, Paris Nom et signature au nom de l'organisme de contrôle : Emmanuel LEFEBVRE 	8. Certificat valable du 28/04/2022 au 31/03/2024

Partie II

1. Répertoire des produits

Nom du produit et/ou code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Semences	Biologique

5. Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Triage de semences	Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

8. Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Seule l'activité mentionnée est couverte par l'accréditation du COFRAC n° 5-0063, certification de produits et services, dont la portée est disponible sur www.cofrac.fr

9. Autres informations

Seule la version électronique disponible au lien suivant : https://www.ocacia.org/documents fait foi.
--

OCACIA Organisme Certificateur

118, rue de la Croix Nivert 75015 PARIS - tél : 01 56 56 60 50 - fax : 01 56 56 60 51 - bio@ocacia.fr

Association loi 1901 - n° SIRET : 429 539 174 00012 - Code APE 7120B

L'attestation de certification, propriété d'OCACIA, doit lui être restituée sur simple demande.